



REPORTAGE

Un coup de pouce pour les plus de 18 ans



Paris. La fondation Action Enfance assure depuis 2013 un service de suite pour les jeunes majeurs sortant de ses villages. Il apporte une réponse personnalisée et une présence inconditionnelle à un public fragile propulsé dans une vie d'adulte.

Même si « *tout va plutôt bien en ce moment* », Ismahane, 19 ans, est venue d'Orléans à Paris pour faire le point sur sa vie avec Étienne Lucas, responsable éducatif en charge du service de suite d'Action Enfance. La jeune femme a grandi avec sa sœur jumelle et son frère dans un des onze villages de la fondation qui, depuis 60 ans, accueillent des fratries faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance.

Bac en poche, Ismahane, athlète confirmée et pompier volontaire, prépare un diplôme du secteur de l'animation afin de devenir coach sportive. « *Il faut voir loin et agir étape après étape!* », lance-t-elle. L'avenir semble lui ouvrir ses bras, pourtant, comme elle le confie, « *ce n'était pas gagné* ». En raison de résultats scolaires fragiles à la préadolescence, elle a été orientée en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). « *J'ai vu mon frère quitter le village d'Amilly à 18 ans, sans diplôme ni projet. D'abord, j'ai été affolée à l'idée de vivre la même situation. Puis, j'ai eu un déclic, la volonté*

d'avoir le bac et même de poursuivre au-delà », raconte-t-elle. Elle a alors un entretien décisif avec la directrice du village, Sandra Macé. « *Elle m'a dit: "Tu veux passer ton bac? Tu vas y aller!"* », se souvient-elle. Ce que confirme la directrice: « *J'ai ainsi pu m'engager auprès d'Ismahane, car j'avais mesuré sa volonté. Et parce que le service de suite de la fondation acceptait de la soutenir matériellement et personnellement dans son projet au-delà de ses 18 ans* ».

La majorité, âge fatidique

Ouvert en 2013, le service de suite accompagne une partie des jeunes majeurs qui, chaque année, quittent les villages (une centaine en moyenne). En effet, l'aide financière du conseil départemental s'arrête le jour des 18 ans de l'adolescent, sauf s'il obtient un contrat jeune majeur⁽¹⁾ jusqu'à 21 ans, ou une allocation spécifique extralégale. « *Du jour au lendemain, ces jeunes peuvent disparaître des radars*, retrace Marc Chabant, directeur du développement de la fondation. *À cet âge-là, on peut claquer la porte de ses parents car*

on sait qu'ils nous accueilleront si on revient. L'institution ne pratique pas cette inconditionnalité. » Pour pallier ces manques, le service de suite intervient sous la forme d'un soutien matériel, pour financer le quotidien et des projets spécifiques, mais aussi éducatif et psychologique. « *À eux de nous solliciter concrètement, sous la forme d'une lettre décrivant leur projet à leur sortie et la façon dont nous pouvons les aider* », précise Étienne Lucas, qui coordonne le service, en lien étroit avec les directeurs des villages et les services de la fondation plus spécifiquement réservés aux adolescents. La décision d'assister un jeune est prise en conseil d'administration. Ce qui peut donner lieu à débat. « *Nous les dirigeons vers le droit commun, mais les coups de pouce sont nécessaires* », précise Étienne Lucas, qui assure cet accompagnement par téléphone ou au siège de la fondation, à Paris, ou encore se déplace auprès des jeunes et échange en continu avec leurs anciens référents. « *Ce, à la manière d'un maillage territorial*, spécifie Sandra Macé. *Notamment parce qu'il*

faut parfois intervenir dans l'heure en cas d'urgence. »

Étienne Lucas peut être amené à rencontrer le proviseur du lycée comme le propriétaire d'un logement. « *En versant l'aide financière, je demande au jeune de s'engager pleinement, sans pour autant imposer une obligation de résultat* », commente-t-il. Dans un cas plus complexe, il s'agira

« Répondre présent, sans créer d'assistantat ni de lien de dépendance: un numéro d'équilibriste. »

d'entamer des démarches de régularisation administrative pour un jeune en grande précarité, en lien avec la mission locale ou le service social du département. « *Au final, le panel des interventions est très large: d'un unique coup de pouce pour financer le permis de conduire à un accompagnement soutenu sur tous les aspects du quotidien* », complète le responsable. Ces derniers mois, Ismahane l'a contacté « *en urgence, au retour des vacances en raison d'un gros trou de trésorerie* », et, plus simplement, quand elle se sent seule, se souvenant qu'« *au village, il y avait toujours quelqu'un à qui parler...* »

Chef de service à la fondation, Alexandre Fort explique avoir fait le choix de présenter cette structure « *rapidement et pas comme une suite logique* » aux sortants, estimant que chaque jeune « *doit passer par un sas de prise de conscience de quelques semaines afin de travailler le passage du*



Après avoir vu son frère quitter le village d'enfants à 18 ans, sans diplôme ni projet, Ismahane a décidé de poursuivre au-delà du bac. Un objectif rendu possible grâce au service de suite de la fondation coordonné par Étienne Lucas.

« on s'est occupé de moi au village » à être acteur de sa vie. Bien entendu, ce cap franchi, en cas de difficultés avérées, nous répondons présents! » Un jeune majeur peut aussi contacter le service de suite plusieurs mois voire plusieurs années après son départ. « Je lui dis que c'est courageux d'avoir appelé. Et, ensemble, on repart de là où il en était », raconte Étienne Lucas.

Pas facile de se projeter

« Dans les familles classiques, les parents offrent un capital social. Nous essayons de réfléchir davantage à la façon de leur fabriquer cet atout manquant. Même si ce n'est pas simple de parler de l'avenir sans prendre le risque d'entraver le travail éducatif quotidien », explique Marc Chabant. Pour amortir le choc de la sortie, les services insistent de plus en plus sur le travail d'autonomisation, avec, notamment, des expériences de colocation en habitat diffus. « Je suis persuadé que l'acquisition de l'autonomie passe par l'apprentissage des petits gestes du quoti-

dien, commente Alexandre Fort. C'est parce qu'un jeune se sera mobilisé pour préparer le repas pour ses colocataires qu'il pourra, le jour venu, prendre de grandes décisions. »

Peu soutenus par leur famille à leur sortie, les jeunes qui grandissent dans les villages ont, en outre, du mal à se projeter. « Chaque année, le placement est confirmé ou levé par le juge, rappelle Marc Chabant. Et beaucoup d'enfants vivent, malgré leur parcours, dans l'espoir de retourner vivre chez leurs parents ». Dans la

réalité, « pour la moitié d'entre eux, on sait, dès leur arrivée, qu'ils resteront au village une dizaine d'années et jusqu'à leur majorité ». Sans oublier qu'ils ont souvent entendu « Tu ne vaux rien! » », ajoute-t-il. Dans ces conditions, difficile d'investir la scolarité ou le futur. Et si le village joue le rôle d'un cocon protecteur pour des enfants qui ont besoin de cette sécurité, dans le même temps, il les coupe de la collectivité. « Ils ne voient pas de couples amoureux, de fêtes de famille... ne découvrent pas ces codes que l'on apprend habituellement par mimétisme », analyse Marc Chabant.

Français. Conséquences inquiétantes parmi d'autres, les personnes sans domicile comptent une forte proportion d'anciens enfants placés. De l'ordre de 23 % selon l'Insee [2]. De plus, nombre de départements ont durci les conditions d'accès aux contrats jeunes majeurs. « Dans le Loiret, il est quasi impossible de remplir tous les critères », déplore Sandra Macé. Aussi Étienne Lucas s'apprête-t-il à étoffer son service et à diffuser la pédagogie qu'il a mise au point : « Répondre présent, sans créer de lien de dépendance ni d'assistanat. Un numéro d'équilibriste ».

Sophie Le Gall
Photos: Baptiste Lignel

[1] Ou « aide provisoire jeune majeur », selon l'article L221-1 du Code de l'action sociale et des familles
[2] Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement, *Économie et statistiques* n° 488-489, Insee, septembre 2016

EN CHIFFRES

Service de suite

- 1 responsable éducatif
- 65 jeunes environ suivis en 2017 (49 en 2016)
- Budget annuel alloué aux jeunes (issu à 100 % de dons privés): **140000 euros**, dont 53 % pour le logement et les aides à la vie quotidienne, 19 % pour les études et 19 % pour le permis de conduire.

Des besoins croissants

Après plusieurs années d'expérimentation, la fondation envisage de développer son service de suite, entièrement financé par des dons privés, afin de répondre à la dégradation des conditions de sortie de la protection de l'enfance. Les ex-enfants des villages subissent encore plus fortement les difficultés d'insertion économique et sociale que l'ensemble des jeunes

CONTACT

- 0153891218
- www.actionenfance.org



Un coup de pouce pour les plus de 18 ans



Paris. La fondation Action Enfance assure depuis 2013 un service de suite pour les jeunes majeurs sortant de ses villages. Il apporte une réponse personnalisée et une présence inconditionnelle à un public fragile propulsé dans une vie d'adulte.

« Le service de suite rassure les jeunes et les professionnels »



© B. Lignel

Sandra Macé,
directrice du
Village d'enfants
d'Amilly (Loiret)

« Dans un village d'enfants, nous sommes beaucoup dans le quotidien, ce qui explique que l'âge fatidique des 18 ans sonne brutalement. L'existence du service

de suite permet de dire au jeune "on sera toujours là pour toi" à une étape qui est synonyme de fragilité et aussi de tentations diverses. Peut-être aussi que l'on ne travaille pas assez sur les traumatismes personnels de chacun qui auront tendance à ressurgir à ce moment-là. Pour beaucoup d'entre eux, la sortie représente l'espoir de retrouver leurs

parents et, souvent, la découverte que ces derniers ne répondent pas à leur appel. Ainsi, le service rassure les jeunes (et nous rassure en tant que professionnels), car il est très frustrant de les voir en difficulté après les avoir accompagnés pendant des années. Dans la détresse, c'est bien nous, au village où ils ont grandi, qu'ils appellent... »